

BULLETIN D'INSCRIPTION A L'ASSEMBLEE GENERALE DU
30 AVRIL 2023

Monsieur : Nom.....Prénom.....

Madame : Nom.....Prénom.....

Nombre de personnes :

Vehicule Immatriculation :Longueur.....Hauteur.....

Merci de nous signaler si allergies aux produits de la mer OUI. NON

Participeront au rassemblement entourant l'assemblée générale du Cercle Le Voyageur

DU 28 AU 30 AVRIL 2023 A LA MANADE BOCH - LANSARGUES

Première sortie avec le Cercle. OUI. NON. (Rayer la mention inutile)

Ci Joint un chèque de participation forfaitaire au frais d'organisation

D' un montant de **100 euros** par personne. X.....personnes =

Chèque à l'ordre du Cercle Le Voyageur à adresser à compter du 15 janvier 2023 à

Didier PINEL DE GRANDCHAMP 2 rue de l'orléanais - 35135 CHANTEPIE

*Pour information le Cercle prend en charge 50% du cout réel de l'AG
Vous ne recevrez pas de confirmation de votre inscription*

*Les conditions générales et particulières de vente des voyages et des séjours sont
publiées chaque année au moins une fois dans la revue de l'association.
En cas de désistement, et quelqu'en soit la cause ou le délai une retenue de 10 euros par
personne sera appliquée (frais de dossier non remboursable).
En cas d'annulation de la sortie par Le Cercle les sommes versées seront remboursées
en totalité*

IMPORTANT

L'Assemblée du Cercle Le Voyageur le Dimanche 30 avril 2023 à 08h30 est ouverte à tous les
membres De l'association **à jour de leur cotisation**

En revanche, les prestations autour de cette assemblée générale (repas, cocktail, visite et animations)
Seront limitées à 200 personnes et ce pour des raisons d'organisation et de disponibilité de la salle
De réception où se déroulent les repas, celle-ci ne pouvant pas accueillir plus de 200 personnes,
Ce nombre étant déterminé par la commission de sécurité compétente

Comme pour les sorties les premières inscriptions seront prises en compte
Les équipages non retenus seront avertis par courrier